



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le vingt six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix neuf janvier deux mille douze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints,

Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Alain BORGHI, Bénédicte TORT, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Jacqueline BOSVET qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA

Magali ROBERT qui donne pouvoir à Sylvie DAMAS

Laurent ORSERO qui donne pouvoir à Françoise FORMENT

### **ABSENTS :**

Célia DUPUY

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire installe au sein du conseil municipal un nouveau conseiller :  
Bénédicte TORT.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 22 décembre 2011.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

### **POUR : 23**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ,

Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Alain BORGHI votent pour.

CONTRE : 2

Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT

ABSTENTION : 6

Bénédicte TORT s'abstient.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

Arrivée de Françoise FORMENT

## 1. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'OPAH MULTISITES « CENTRES ANCIENS » DE LA CCPRO

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

La Communauté de Communes a la compétence pour « la politique du logement et cadre de vie » par arrêté préfectoral SI 2008-02-26-00-90 en date du 26 février 2008.

Dans ce cadre, elle est compétente pour établir un Plan Local de l'Habitat (PLH) ainsi que pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites.

Une première version du projet de convention d'OPAH multisites « cœur de village » a été approuvé en conseil de communauté le 17 janvier 2011 (délibération n°04/2011), puis une deuxième version en conseil de communauté le 18 juillet 2011 (délibération n°119/2011). L'Etat a demandé de différer la convention afin d'y intégrer les nouvelles dispositions environnementales de la loi Grenelle II.

Durant les mois de septembre et octobre 2011, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la délégation locale de l'Anah et le Conseil Général de Vaucluse ont émis plusieurs observations qui ont été intégrées dans la convention.

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 26 octobre 2011 à la CCPRO, les partenaires ont validé la dernière version de la convention, qui a reçu un avis favorable de la DREAL, de la Région, du Département et de l'ANAH.

Le projet de convention d'OPAH définit les modalités retenues par les différents signataires pour mener à bien un programme d'actions sur les 6 communes de la CCPRO dans le cadre de sa politique communautaire en faveur de l'habitat.

Le champ d'application de la présente convention se définit comme suit : 6 « centres anciens » + 1 hameau à Jonquières, soit un total de 4 461 logements environ. Les périmètres concernés sont joints en annexe à la convention.

À l'échelle de chaque « centres anciens » et de l'ensemble, il s'agira de :

- Eradiquer l'habitat indigne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Créer une offre locative mieux adaptée aux besoins de la population locale
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- Prévenir les nuisances sonores et la vulnérabilité aux risques d'inondation (cf. fiche action transversale)

Sur la base des résultats de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2010, il est prévu d'accompagner 219 logements en 3 ans, ou 365 logements en 5 ans, soit 8% des logements inclus dans les périmètres, selon les types d'intervention suivants :

	Bédarrides	Caderousse	Châteauneuf du pape	Courthézon	Jonquières	Sorgues	Total
PO	0	8	9	8	7	14	46
PB	3	4	3	4	4	9	27
annuel	3	12	12	12	11	23	73
3 ans	9	36	36	36	33	69	219
<b>5 ans</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>55</b>	<b>115</b>	<b>365</b>

\*Propriétaires occupants

\*Propriétaires bailleurs

Il est rappelé que seuls les logements répondant aux normes de décence seront financés dans le cadre de l'OPAH. Les logements ou locaux non occupés après travaux ne pourront faire l'objet d'une subvention de l'OPAH.

Les enveloppes budgétaires annuelles indiquées ci-dessous sont calculées sur la base des objectifs quantitatifs et des travaux moyens subventionnés par dossier.

Les enveloppes sont fongibles entre Propriétaires occupants et Propriétaires Bailleurs.

L'équipe opérationnelle chargée du suivi-animation de cette OPAH « centres anciens » sera soumise à un appel à candidatures réalisé par la CCPRO.

La CCPRO s'engage à mettre en place une équipe opérationnelle de suivi-animation pendant toute la durée de l'opération dont les missions font l'objet d'une convention séparée. Cette équipe devra mobiliser des compétences complémentaires financières, juridiques, techniques et sociales.

La CCPRO s'engage à financer l'équipe opérationnelle en partenariat avec l'Anah.

Les taux s'appliquent sur le montant de dépense subventionnée par l'Anah.

Propriétaires occupants		
Projets de travaux lourds	(ressources majorées)	8% soit 15 680 € par an
Travaux pour la sécurité et la salubrité		8% soit 8 640 € par an
Travaux pour l'autonomie de la personne	(ressources modestes)	8% soit 1 920 € par an
	(ressources majorées)	-
Autres travaux	(ressources très modestes)	8% soit 8 400 € par an
	(ressources modestes)	8% soit 3 920 € par an
Propriétaires bailleurs		
Projets de travaux lourds	Loyer conventionné (LC) ou Loyer conventionné très social (LCTS) uniquement	10% soit 26 000 € par an
Travaux pour la sécurité et la salubrité	LC ou LCTS uniquement	10% soit 10 200 € par an
Autres travaux	LC ou LCTS uniquement	10% soit 9 600 € par an

La CCPRO s'engage donc à réserver une enveloppe annuelle de :

⇒ Propriétaires Occupants	44 560 €
⇒ Propriétaires Bailleurs	45 800 €
⇒ TOTAL (10% des aides publiques)	90 360 €
⇒ Estimation sur 3 ans	271 080 €
⇒ Estimation sur 5 ans	451 800 €

En complément, la commune s'engage à accorder une aide financière aux travaux réalisés sur le territoire de la commune, dans la limite de 6550€ par an.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le projet de convention d'OPAH multisites « centres ancien » de la CCPRO
- **DECIDER** que l'enveloppe annuelle des crédits affectés au financement des aides prévus par cette convention sera de 6 550€
- **INSCRIRE** cette dépense au budget primitif de la commune

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## 2. ZAC DES GARRIGUES APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA ZAC DES GARRIGUES

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

Par délibération en date du 24 juin 2010, le conseil municipal a approuvé la signature de la concession publique d'aménagement de la ZAC des Garrigues avec la Société publique locale CITADIS.

Conformément à l'article 17 de la concession d'aménagement, CITADIS a fourni le bilan annuel de la concession présentant l'avancement du projet, le bilan financier de l'opération et l'état des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année.

Il est présenté en annexe à la présente délibération le compte rendu annuel d'exécution de la convention.

### Programme

La première année d'exécution de la convention a permis au concessionnaire de poursuivre le travail de définition du projet de manière plus poussée, dans le respect du programme établi, sans changement sur le nombre de logement prévu.

Une étude de circulation a été effectuée qui a confirmé la capacité des voies existantes à accueillir les flux nouveaux engendrés par l'aménagement de la zone.

### Foncier

L'acquisition des terrains n'a pu aboutir par la voie amiable, la société CITADIS a donc dû poursuivre les acquisitions par la voie de l'expropriation qui est en cours.

L'ensemble des terrains reste à acquérir à l'exception de la parcelle AP 217 pour une superficie de 220m<sup>2</sup>.

### Bilan financier

Un premier jugement relatif à la fixation de l'indemnité de dépossession dans le cadre de la procédure d'expropriation a été rendu par le juge pour un montant supérieur à celui de l'estimation. Il sera fait appel du jugement de fixation des indemnités.

Le montant des indemnités implique une modification du bilan initial de l'opération avec une augmentation des dépenses d'un montant de 815 000€ et une réduction de la marge. Le bilan au 31 décembre 2011 fait apparaître un déficit sur l'opération de 700 000€.

CITADIS a engagé une réflexion pour envisager les sources d'économies possibles qui permettront de d'équilibrer le bilan de l'opération.

Il est proposé au Conseil de,

- **PRENDRE ACTE** du bilan annuel de la concession d'aménagement pour la ZAC des Garrigues pour l'année 2011.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **3. AMORTISSEMENTS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse a attribué à la commune une subvention d'équipement d'un montant de 1100€ pour l'achat d'équipement pour la crèche qui a été perçue en fin d'exercice 2011, ne permettant pas de réaliser l'amortissement sur cet exercice.

Cette recette doit être amortie selon la durée des biens auxquels elle se rapporte, il convient donc que le conseil municipal approuve la réalisation de ces amortissements.

Les biens subventionnés ayant été acquis en 2010, il convient donc de régulariser sur l'exercice 2012 l'amortissement de l'exercice 2011 et réaliser ainsi l'amortissement de la subvention des exercices en 2012 suivant les tableaux ci-dessous :

N° Inventaire	Date	Article	débit	Crédit	nature Opération
2010-289	06/10/2010	205	724,55	0,00	Acquisition bien
	31/12/2010		0,00	0,00	
Durée Amortissement : 2 Ans	31/12/2011	1318		522,78	Acquisition Subvention
Crèche : Logiciel Domino Module Mikado	31/12/2012	13918	522,78		Reprise Subvention
		777		522,78	Quote-part de Subvention

N° Inventaire	Date	Article	débit	Crédit	nature Opération
2010-204	13/07/2010	2183	800,00	0,00	Acquisition bien
	31/12/2010		0,00	0,00	
Durée Amortissement : 3 Ans Crèche : Unité centrale : Boitier revolttec, Mémoire 2 Go, Graveur DVD, Disque dur Externe	31/12/2011	1318		577,22	Acquisition Subvention
	31/12/2012	13918	384,82		Reprise Subvention
		777		384,82	Quote-part de Subvention
	31/12/2013	13918	192,40		Reprise Subvention
		777		192,40	Quote-Part de Subvention

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tableaux d'amortissement ci-dessus et régulariser pour les années 2011 et 2012 l'amortissement des biens décrits ci-dessus pour l'acquisition du logiciel pour un montant de 522,78€ en 2012 ; et pour l'acquisition de l'unité centrale pour un montant de 384,82€ en 2012, le solde d'un montant de 192,40€ en 2013
- **DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **4. ESPACE JEUNES - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES DE FEVRIER 2012**

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'hiver 2012 pour l'Espace Jeunes.

Mercredi 1er février : sortie luge au Mont Ventoux : 4 €  
Mercredi 8 février : Crêpes party : 1€  
Mercredi 22 février : Création d'un luminaire (activité sur 4 mercredis) : 12 €  
Samedi 25 février : Atelier cuisine : 2 € et Entraînement futsal : 5 € sur Avignon « a monplaisir »  
Mercredi 29 février : Tournoi interdépartemental de futsal à Pernes les Fontaines : 1 €  
Jeudi 1er mars : Veillée repas conviviale et soirée dansante : 2 € (concours de chorégraphies)  
Vendredi 2 mars : Bowling star Avignon : 8 € (2 parties)

Du lundi 5 mars au samedi 10 mars 2012 : Camps ski  
Tarif comprenant hébergement ; pension complète forfait et location de matériel : 274 € / jeune avec modulation en fonction du quotient familial  
Tarif comprenant hébergement ; pension complète ; forfait sans location de matériel : 240 € / jeune avec modulation en fonction du quotient familial  
Tarif comprenant hébergement ; pension complète forfait cours de ski et location de matériel : 334 € / jeune avec modulation en fonction du quotient familial

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,  
- **APPROUVER** les tarifs présentés,  
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Réjane AUDIBERT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ de l'infirmière puéricultrice territoriale de la crèche et à la nomination d'un agent au grade de rédacteur, il est proposé au conseil de créer, sans augmentation du nombre d'emploi dans la collectivité :

- Un poste d'infirmier territorial ;
- Un poste de rédacteur territorial.

Par conséquent, il convient de supprimer les postes suivants :

- un poste de puéricultrice territoriale ;
- un poste d'animateur territorial.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** la création des postes suivants :
  - Un poste d'infirmier territorial ;
  - Un poste de rédacteur territorial.
- **SUPPRIMER** les postes suivants :
  - un poste de puéricultrice territoriale ;
  - un poste d'animateur territorial.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires pour ces dépenses au budget de la commune, chapitre 012.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## 6. ACCEPTATION D'UN DON – TABLEAU DE MONSIEUR LUCIEN SOUBEYRAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La municipalité a mis en place des expositions temporaires de peintres dans le hall de la mairie afin de promouvoir les peintres locaux.

Monsieur Lucien SOUBEYRAS a pu exposer ses tableaux durant l'année 2011 et afin de remercier la commune de cette initiative, il a fait connaître son souhait d'offrir à la Ville de Bédarrides une de ses œuvres intitulée « Cabanon dans les villes aux Dentelles ».

Cette œuvre est évaluée à 420 €.

Il est proposé au Conseil de,

- **ACCEPTER** le don d'un tableau par Lucien SOUBEYRAS,
- **INSCRIRE** ce tableau à l'actif de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ,

Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## 7. DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGET

Par courrier en date du 12 janvier 2012, l'association Parlaren Group Prouvençau de Bedarrido, dans le cadre de l'exposition du Printemps provençal qui se tiendra le 3 mars 2012 sollicite la commune pour la traduction en provençal de la dénomination du Quai de l'Ouvèze.

L'implantation de la dénomination en provençal se fera par l'apposition d'un panneau de rue en dessous des panneaux existants.

Elle demande de traduire le nom de cette rue en : Quèi de l'Óuvézo

Il est proposé au Conseil,

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la traduction en provençal de la dénomination du Quai de l'Ouvèze comme indiqué précédemment

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## 8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré.

Le DOB précise les grands choix de politique financière et d'investissement que propose l'exécutif local en fonction de la situation et des marges de manœuvre de la collectivité.

Il est présenté dans le document en annexe 1.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, toutefois, il convient d'adopter une délibération afin d'attester de la tenue dudit débat.

Monsieur le Maire précise que les éléments du DOB ont été présentés dans le document joint à la note de synthèse qui restitue la situation financière de la commune.

L'année 2012 sera marquée par une croissance atone et une légère inflation et la situation financière des collectivités locales restera difficile avec le maintien du gel des dotations de l'Etat.

Le Conseil général de Vaucluse a confirmé son intervention dans le cadre de la contractualisation avec les communes pour un montant de 85 600€.

L'année 2011 a permis à la commune de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré un contexte très contraignant caractérisé par une augmentation sensible des prix pour les collectivités locales.

Pourtant cette année encore, la commune a maintenu une croissance de ses dépenses de fonctionnement inférieure à la dynamique de ses recettes, ce qui permet d'inscrire la commune dans une dynamique inverse à celle mise en place durant le mandat précédent.

En 2011, la commune a poursuivi sa politique d'investissement sur le mandat 2008-2014 arrêtée en août 2008 par l'équipe municipale dans le but d'offrir des services publics de qualité, en mobilisant les capacités d'emprunt existantes et en mettant la commune dans une situation d'endettement inférieure à la moyenne nationale des communes de même strate.

Pour la section de fonctionnement, L'exercice 2011 dégage un résultat d'exécution excédentaire de 264 150,66 €. La section de fonctionnement enregistre donc un excédent cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de 1 314 243,21 €.

L'année 2011 a permis de conforter le rétablissement de la situation financière de la commune engagée en 2008, programmé sur deux mandats.

Les efforts de gestion mis en place pour limiter la hausse des charges structurelles de la commune ont permis d'assurer un équilibre de la section de fonctionnement en 2011 supérieur aux prévisions réalisées en début d'année.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement courant ayant été de seulement 0,99% entre 2010 et 2011, alors que la municipalité s'était fixée pour objectif une augmentation de 1,2%.

Cette gestion a permis de contenir l'augmentation du volume des dépenses de fonctionnement courant entre 2008 et 2011 à 6,65% sur la période, malgré une inflation d'environ 6,5% sur la période.

Les charges de personnels ont donc subi une réduction de 3,60% entre 2010 et 2011.

L'analyse des budgets des communes de moins de 10 000 habitants en 2011 montre une augmentation de 2,1% sur cette strate. Ainsi la commune se situe bien en-deçà de cette moyenne, ce qui démontre les efforts de gestion réalisés pour contenir cette masse salariale.

Aujourd'hui, l'objectif de la municipalité est de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant à un niveau inférieur à celui du mandat précédent.

Cette réduction de l'augmentation chronique des dépenses de fonctionnement courant est réalisée sans toutefois diminuer la qualité de service rendu aux usagers. D'autres solutions seraient possibles mais qui passeraient par une réduction des services rendus.

Pour la section d'investissement, la municipalité s'est engagée dans le mandat 2008-2014 à conduire une politique de travaux soutenue, mais raisonnée car les capacités d'investissement de la commune sont importantes.

En effet, en 2011, la commune est moins endettée que la moyenne des communes de sa strate. La commune s'endette de manière raisonnable en revenant au niveau moyen des communes de notre strate.

Le montant des dépenses d'investissement consenties par la Ville s'est élevé en 2011 à 1 895 000 €.

En 2011 comme sur les années précédentes du mandat, la principale ressource d'investissement de la commune a été l'emprunt, parce que la commune ne dispose plus de capacité d'autofinancement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la moyenne de la dette par habitant pour les communes de la même strate que celle de Bédarrides s'élevait à 1024€.

La commune maintient ses efforts de recherche de financement extérieurs pour réduire le coût des projets communaux. Cette démarche permet d'enregistrer des taux de cofinancement importants (111 € par habitant en 2011).

Pour l'exercice 2012, l'objectif fixé par la municipalité est de continuer à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique de redressement budgétaire de la section.

L'objectif pour l'année 2012 est de maintenir une augmentation globale des dépenses de fonctionnement courant au plus égale à l'inflation prévue sur l'année (1,7%). Ainsi, le volume prévu des dépenses de fonctionnement courant qui devront être réalisées devra être de l'ordre de 4 146 000€, soit une progression de 1,7% par rapport à 2011.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement pourra aussi être impactée par les projets de réforme du gouvernement qui prévoit une hausse de la TVA, qui ne pourra pas être imputée à la municipalité.

En 2012, l'enveloppe globale des charges à caractère général devrait s'élever à 1 072 000€, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 206€/ habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale des communes de 5 à 10 000 habitants qui est de 285€/habitant.

L'augmentation prévisionnelle des charges de personnels est estimée à 1,5% en prenant en compte les divers avancements d'échelon et de grade des agents, ce qui porterait l'enveloppe globale à un montant de 2 408 000€.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 462€/ habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale de la strate qui est de 529€/habitant pour les communes de 5 à 10 000 habitants.

L'enveloppe des subventions versées aux associations en 2012 reste équivalente à celle de 2011 (180 000€).

La participation au SDIS augmente en 2011 pour atteindre 161 097€.

La participation au Syndicat du collège diminue à 65 000€ en raison de la baisse du nombre d'élèves pour la commune.

Enfin la subvention au CCAS doit être maintenue au niveau de 2011, sans augmentation, à 93 000€.

Les frais financiers s'élèveront à 142 000€ en 2012.

Ces dépenses sont financées par des recettes qui pour la section de fonctionnement est équilibrée pour l'essentiel par les prélèvements fiscaux, les dotations de l'Etat, les produits des services et de l'exploitation du domaine public, et le report des excédents de fonctionnement.

Pour le produit fiscal, conformément aux engagements pris durant sur ce mandat, les taux d'imposition seront maintenus en 2012.

La loi de finances pour l'année 2012 prévoit une évolution des bases de 1,8%. Cette évolution permet d'évaluer une recette de 2 363 000€ pour les ressources fiscales.

Le produit des impôts et taxes représente ainsi une recette de 453€/ habitant (population totale de 5209 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012), ce qui situe la commune encore très loin derrière la moyenne nationale des communes de sa strate qui est à 686€/habitant.

Les dotations et participations représentent environ 40% des recettes réelles.

L'enveloppe de ces participations peut être estimée à environ 1 700 000€ pour 2012.

Les produits des services représentent 7,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux de progression de cette recette est négligeable, ce qui permet d'évaluer une enveloppe d'un montant d'environ 335 000€ pour 2012.

Conformément à la politique financière arrêtée par la municipalité à l'été 2008, en 2012 les excédents de fonctionnement seront maintenus en fonctionnement et reportés pour assurer l'équilibre du budget de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat et au-delà.

Cette position a pour objectif de maintenir un équilibre sur la section de fonctionnement sur le mandat et au-delà, mais aussi de limiter la hausse des taux d'impositions qui devra intervenir comme annoncé en 2010 après 2014.

#### Les projets d'investissement

Les services techniques municipaux vont poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, notamment au centre municipal d'animation, dans les écoles, la rénovation de l'école de musique, l'aménagement du bâtiment de la presqu'île située à la confluence de la Sorgue et de l'Ouvèze en vue de sa mise en location, l'embellissement/fleurissement de l'entrée d'agglomération en provenance d'Orange, la création d'un pigeonier.

Les travaux sur les bâtiments du stade de rugby consistant en la rénovation des vestiaires et la création d'une salle de réception d'avant et d'après match seront réalisés durant toute l'année 2012. Le coût prévisionnel pour les études et la réalisation est de 900 000€ HT.

La poursuite des travaux de restauration des couvertures de l'église (chapelle et chevet).  
Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 300 000€.

La restauration du portail de l'église et de la statue de la Vierge

Le montant des travaux est estimé à 114 000€ HT. La DRAC financerait ce projet à hauteur de 45%.

#### Les autres projets d'investissement

- Réalisation d'une clôture sur l'espace de jeux pour enfants au parc Etienne Daillan : 10 000€ TTC
- Création d'un préau à l'école Jacques Prévert : 40 000€ TTC
- Remplacement de la chaudière à l'école Frédéric Mistral : 15 000€ TTC
- Amélioration et rénovation des bornes de défense incendie : 20 000€ TTC
- Equipement de la mairie en matériel de déneigement : 8 000€ TTC

- Réalisation de l'étanchéité du réservoir du château d'eau : 40 000€ TTC
- Matériel technique : 15 000€ HT
- Mises en conformité de la cuisine centrale : 10 000€ TTC
- Equipement de la salle de réception du rugby : 5 000€ TTC
- Aménagement du bâtiment de la presqu'île : 60 000€ TTC
- Equipements des écoles : 15 000€ TTC
- Création d'un columbarium supplémentaire : 10 000€ TTC
- Réalisation des études pour le réaménagement du site Canissimo : 40 000€ TTC

Ces dépenses d'investissements seront financées par les recettes suivantes.

Le Fond de Compensation de la TVA est une ressource versée par l'Etat qui vient compenser le paiement par les collectivités locales de la TVA sur les investissements qu'elles réalisent, celle-ci n'ayant pas la possibilité de la déduire.

Le montant estimé de FCTVA est de 260 000 €.

La Taxe locale d'équipement a permis de générer une recette de 29 227€ en 2011. Le montant de cette ressource a connu une stabilisation, ainsi il peut être fait une estimation de 30 000 € pour 2012.

Pour les subventions d'équipements, au regard des projets lancés par la commune, l'enveloppe prévisionnelle de subventions est estimée à 435 000 €.

Le montant estimé d'emprunt nécessaire pour financer les projets en 2012 est évalué à 1 100 000 € (ce montant sera réduit si la commune obtient un grand nombre de subventions).

Françoise FORMENT demande si la commune a contracté des emprunts toxiques.

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà répondu à cette question par le biais du bulletin municipal ou lors de la cérémonie des vœux. Il précise que la commune n'a contracté aucun emprunt toxique et que tous les emprunts réalisés l'ont été à un taux fixe.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 28

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSÉRO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé avec l'équipe municipale de mettre en place un conseil municipal extraordinaire qui associerait les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles publiques et privée.

L'objectif est de faire émerger des projets d'actions dans le cadre d'un débat d'idées, puis de faire étudier la faisabilité de ces projets par les services municipaux.

Les projets seront inscrits à l'ordre du jour d'un conseil municipal extraordinaire au cours duquel chaque élu accompagnera dans le cadre d'un tutorat les élèves désignés dans leur classe. Chaque élu pourra expliquer à chaque enfant avant la séance sa conception du rôle d'élu et l'aider à préparer ses interventions pour le conseil, les questions qu'il pourra poser ou les réponses qu'il pourra être amené à donner.

Ce conseil municipal extraordinaire adoptera des vœux, chacun ayant une voix pour dire s'il est favorable ou non à la mise en œuvre de l'action.

La municipalité cherchera ensuite à réaliser ces actions en fonction des possibilités financières sur les prochaines années.

Cette action vise à faire réaliser par les enfants un exercice de démocratie locale et une sensibilisation à la prise des décisions publiques, de manière plus légère qu'un conseil municipal d'enfant qui demande beaucoup plus de temps.

Le calendrier de cette action est le suivant. Les classes désigneront leurs représentants et ils remettront leurs projets d'actions pour fin janvier aux services municipaux pour qu'ils puissent étudier la faisabilité de chaque projet. Les enfants feront une sélection pour fin mars. Le conseil municipal extraordinaire aura lieu le 31 mai 2012 à la salle des Verdeaux. Enfin, les représentants restitueront en classe leur expérience et les choix qui ont été faits par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.